



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'EAU POTABLE**

EXERCICE 2015

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.
Le Comité Syndical de l'USESA
du 28 septembre 2016

Préambule

• Pourquoi un rapport annuel ?

Le rapport annuel répond à l'obligation de transparence introduite par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République vient la compléter

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

• Il constitue un outil de communication

..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....

Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les communes, pour une présentation par les Maires aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année n+1.

Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.

Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.

..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....

Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.

☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services.

Ils renseignent l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) chargé de l'élaboration d'un système d'information national → [site ONEMA www.onema.fr](http://www.onema.fr)

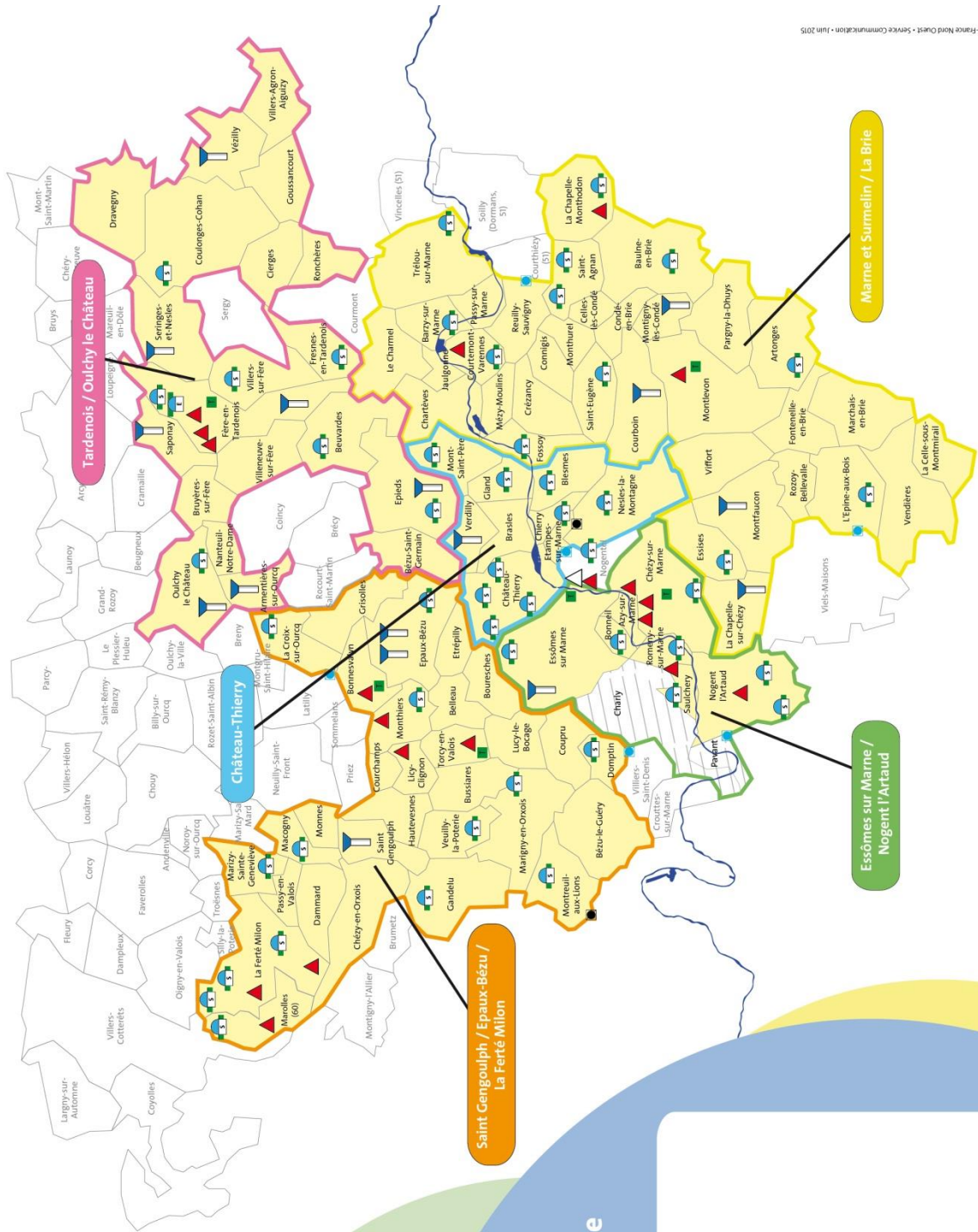
Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en page 38.

☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

SOMMAIRE

	PREAMBULE	P.2
1.	IMPLANTATION DES INSTALLATIONS	P.4
2.	PRESENTATION GENERALE DE L'USESA	P.5 à P.8
2.1	Organisation administrative	P.5-6
2.2	Mode de gestion du service d'eau	P.7
2.3	Communes membres de l'USESA	P.8
3.	DESCRIPTION DU SERVICE	P.9 à P.14
3.1	Volumes prélevés	P.9
3.2	Volumes consommés et volumes vendus	P.10
3.3	Abonnés	P.11
3.4	Réservoirs	P.12
3.5	Linéaire du réseau	P.13
3.6	Réduction des pertes en réseau	P.13
3.7	Rendement du réseau	P.14
4.	RENOUVELLEMENT ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	P.15 à P.16
4.1	Renouvellement du réseau	P.15
4.2	Inventaire et renouvellement des branchements	P.15
4.3	Renouvellement des compteurs	P.16
4.4	Entretien des installations	P.16
5.	QUALITE DE L'EAU - PRESERVATION DE LA RESSOURCE	P.17 à P.19
5.1	Qualité de l'eau	P.17-18
5.2	Protection et préservation des ressources	P.19
6.	INDICATEURS FINANCIERS	P.20 à P.28
6.1	Tarifcation de l'eau potable	P.20-22
6.2	Principales données budgétaires et financières	P.23-24
6.3	Travaux réalisés en 2015 et leur financement	P.25-28
7.	AUTRES ACTIVITES 2015	P.29 à P.33
7.1	Contrôle des poteaux incendie	P.29
7.2	Fuites après compteurs sur les installations privées	P.30-31
7.3	Coopération décentralisée	P.32
7.4	Actions de communication	P.33
8.	TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2016/2018	P.34 à P.37
9.	INDICATEURS DU SERVICE	P.38 P.46
	Tableau récapitulatif des indicateurs	P.38
	Factures d'eau types 120 m ³ et 90 m ³	P.39-42
	Note d'information de l'Agence de l'Eau	P.43-46
10.	COMITE SYNDICAL DE L'USESA	P.47

1. Implantation des installations



Implantation des installations de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

- Réservoir sur tour
- Réservoir semi-enterré
- Réservoir enterré
- Point d'eau potable (captage AEP)
- Eau industrielle (EI)
- Usine de traitement
- Marne
- Compteur d'achat en gros
- Compteur de vente en gros

Voies de France Nord Ouest - Service Communication - Juin 2015

2. Présentation générale de l'USES A

2.1 Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USES A) est un syndicat intercommunal à vocation unique en eau potable.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

Le territoire d'intervention de l'USES A s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons (pour la commune d'Oulchy le Château) et dans l'Oise (commune de Marolles).

En 2015, l'USES A est constituée de **102 communes**.

• Chiffres clés de l'USES A (données 2015)

➤ 61 929 habitants desservis	➤ 12 sites de production
➤ 70 réservoirs d'une capacité de 26 002 m ³	➤ 1 172.38 km de longueur de réseau
➤ 27 408 abonnés	➤ 4 126 676 m ³ vendus

• Bureaux d'accueil de l'USES A

Nouvelle adresse en 2016 :
4 bis avenue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU-THIERRY

Ferme du Rû Chailly 02650 FOSSOY	Horaires d'accueil du Public
Contacts : Tél . 03.23.71.02.80 Fax . 03.23.71.56.31	09h00 à 12h et 13h30 à 17 h 00
Adresse e-mail : contact.eau@usesa.fr	

Site internet de l'USES A
www.usesa.fr

• **Administration de l'USESA**

✚ **Le Syndicat** regroupe 204 délégués répartis localement en 5 secteurs selon la démarche de proximité voulue par les élus de l'USESA.

- Secteur de Château-Thierry
- Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté Milon
- Secteur de Fère en Tardenois/Oulchy le Château
- Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
- Secteur d'Essomes sur Marne/Nogent l'Artaud

✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 33 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants (cf. la composition du Comité Syndical p51)

✚ **Le bureau** comprend 1 Président et 8 Vice-présidents

✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées

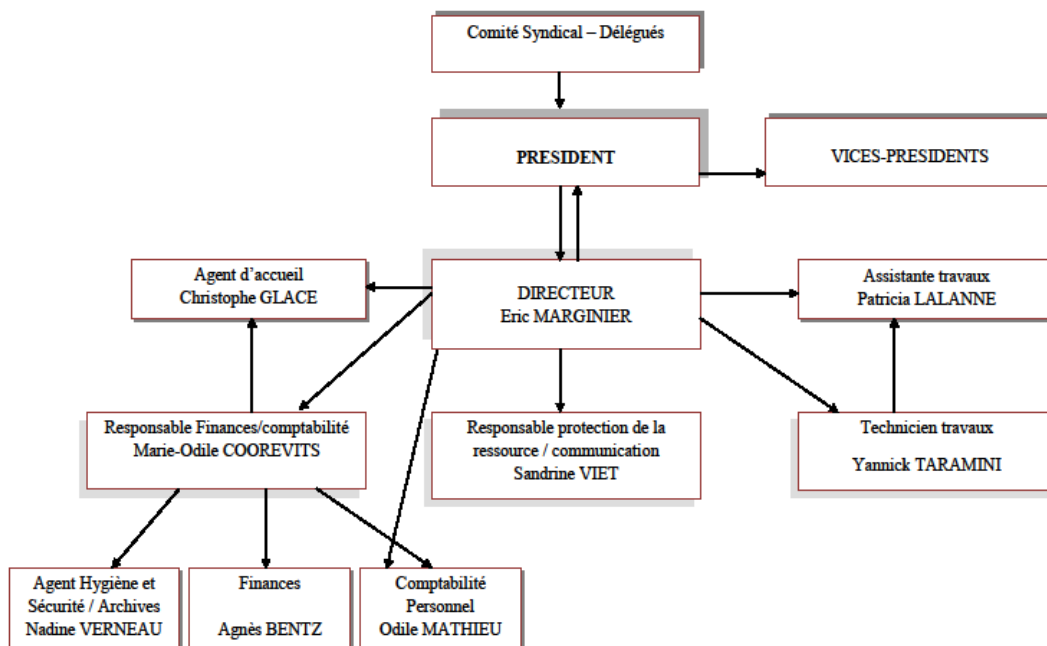
• **Personnel de l'USESA**

✚ En 2015, l'effectif de l'USESA compte 9 agents répartis aux postes suivants :

Direction	1
Administration générale	2
Service financier	3
Service technique	2
Environnement – Animation	1

ORGANIGRAMME

Décembre 2015



2.2 Mode de gestion du service d'eau

• Situation contractuelle de l'USESA

Le service d'eau potable est exploité en affermage.

Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} Mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans, avec l'option de trois ilots concessifs :

- la télé-relevé des compteurs sur le territoire (mise en place sur une période de 3 ans)
- la sectorisation (6 mois pour l'étude et 2 ans pour la mise en place des compteurs de sectorisation à compter de la validation de l'étude par l'USESA)
- la suppression des branchements plomb (350 branchements plomb supprimés/an) sur une durée de 12 ans

Avenant n°2

Le service d'eau potable de la commune de Marolles a été exploité en affermage par la société SAUR jusqu'au 30 juin 2015.

L'avenant n°2, signé le 25 août 2015, porte sur l'intégration de la commune au contrat de Délégation de Service Public sans changement dans l'équilibre économique du contrat avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2015.

Avenant n°3

L'avenant n°3, notifié le 17 décembre 2015, est relatif à des modifications de conditions d'exploitation (révision des clauses concernant le programme « eau responsable », intégration du nouveau règlement de service, prise en charge de la sécurisation par alarme de 10 ouvrages).

• Bureaux d'accueil des délégataires

Pour la commune de Marolles
jusqu'au 30 juin 2015

VEOLIA EAU	SAUR Agence Oise
Rue Gustave Eiffel	11 rue Saint Eloi – BP 40 142
02400 CHATEAU THIERRY	60801 CREPY EN VALOIS
Horaires d'accueil du public	Tél : 03.44.23.72.42
8h/12h - 13h30/17h30	
Service d'astreintes	
09.69.36.72.61 (7 jours sur 7 – 24h/24)	N° clientèle (8h-18h) : 03.60.56.40.01
www.veoliaeau.fr	N° dépannage (24h/24) : 03.60.56.40.09

• Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 16 septembre 2015.

Le rapport annuel 2014 du délégataire et le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014 de l'USESA ont été présentés.

2.3 Communes membres de l'USESA

	Communes	Nbre habitants desservis (estimation)	Nbre abonnés
1	Armentières sur Ourcq	109	58
2	Artonges	198	98
3	Azy sur Marne	411	176
4	Barzy sur Marne	398	220
5	Baulne en Brie	264	131
6	Belleau	144	74
7	Beuvarde	736	363
8	Bézu le Guéry	273	123
9	Bézu Saint Germain	1032	393
10	Blesmes	421	203
11	Bonneil	390	220
12	Bonnesvalyn	253	109
13	Bouresches	207	86
14	Brasles	1444	602
15	Bruyères sur Fère	198	94
16	Bussiares	125	75
17	Celles lès Condé	86	48
18	Celles sous Montmirail La	117	46
19	Chapelle Monthodon La	198	106
20	Chapelle sur Chézy La	295	122
21	Charly/Marne (adhésion partielle)	14	6
22	Charmel Le	332	160
23	Chartèves	365	182
24	Château-Thierry	14634	6018
25	Chézy en Orxois	399	169
26	Chézy sur Marne	1351	661
27	Chierry	1077	537
28	Cierges	73	44
29	Condé en Brie	662	340
30	Connigis	322	139
31	Coulonges Cohan	440	224
32	Coupru	190	68
33	Courboin	309	146
34	Courchamps	97	44
35	Courtemont Varennes	319	145
36	Crézancy	1307	482
37	Croix sur Ourcq la	121	54
38	Dammard	412	187
39	Domptin	678	296
40	Dravegny	152	55
41	Epoux Bézu	598	278
42	Epieds	396	185
43	Epine aux Bois L'	269	135
44	Essises	450	182
45	Essômes sur Marne	2830	1201
46	Etampes sur Marne	1201	658
47	Etrépilly	98	52
48	Fère en Tardenois	3250	1240
49	Fontenelle en Brie	238	110
50	Fossoy	577	257
51	Fresnes en Tardenois	271	107

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nbre abonnés
52	Gandelu	706	297
53	Gland	477	230
54	Goussancourt	122	66
55	Grisolles	207	100
56	Hautevesnes	168	72
57	Jaulgonne	667	345
58	La Ferté Milon	2335	997
59	Licy-Clignon	80	36
60	Lucy le Bocage	194	91
61	Macogny	78	23
62	Marchais en Brie	302	155
63	Marigny en Orxois	479	263
64	Marizy-Sainte-Geneviève	133	62
65	Marolles	683	318
66	Mézy Moulins	536	226
67	Monnes	119	43
68	Mont Saint Père	722	313
69	Montfaucon	207	95
70	Monthiers	155	76
71	Monthurel	157	82
72	Montigny les Condé	70	90
73	Montlevon	288	123
74	Montreuil aux Lions	1416	625
75	Nanteuil Notre Dame	63	39
76	Nesles la Montagne	1276	462
77	Nogent l'Artaud	2205	976
78	Oulchy le Chateau	841	356
79	Pargny la Dhuis	188	93
80	Passy en Valois	167	59
81	Passy sur Marne	148	87
82	Pavant (adhésion partielle)	5	2
83	Reuilly Sauvigny	231	110
84	Romeny sur Marne	490	239
85	Ronchères	131	64
86	Rozoy Belleville	119	69
87	Saint Agnan	112	72
88	Saint Eugène	252	99
89	Saint Gengoulph	151	68
90	Saponay	276	132
91	Saulchery	702	345
92	Seringes et Nesles	298	113
93	Torcy en Valois	91	45
94	Trélou sur Marne	979	536
95	Vendières	162	77
96	Verdilly	460	187
97	Veully la Poterie	151	79
98	Vézilly	195	100
99	Viffort	327	164
100	Villeneuve sur Fère	267	135
101	Villers Agron - Aiguisy	87	40
102	Villers sur Fère	523	217
TOTAL USESA		61 929	27 402

(Le total des abonnés n'intègre pas les 6 abonnés vente en gros)

L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT : Population légale 2012 selon Insee, applicable au 1^{er} Janvier 2016,

3. Description du service

3.1 Volumes prélevés

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Situation	Ressources	Usine de traitement	2014	2015	2014/2015
Château-Thierry	Plaine 1 Puits 1 à 5		1 071 113	1 083 521	1,16%
Nogentel-Essomes	Plaine 2 Puits 6 à 9	Station de traitement Chézy sur Marne déferrisation et démanganisation - Adoucissement station de la Plaine	10 306	4 587	7,06%
Chézy sur Marne	Puits n°11 - Puits C1- Puits C2		1 894 568	2 039 391	
Torcy en Valois	Puits de Torcy	Station de traitement de Torcy déferrisation décarbonatation	183 344	170 048	13,63%
Licy Clignon	Source de Licy Clignon		103 838	154 263	
Monthiers	Puits de Monthiers		60 042	70 227	
Courtemont-Varennes	Puits n°1-2-3		87 646	107 881	23,09%
La Chapelle-Monthodon	Source la pièce du Chaudron et Moulin Blanc		566 545	578 927	2,19%
Epoux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/ La Chapellerie	Station Epoux-Bézu - Décarbonatation	196 109	235 811	20,24%
Fère en Tardenois	Puits 2-3	Station de décarbonatation	241 680	196 202	-2,03%
	Puits 4		285 195	319 965	
Romeny	Source de Romeny		31 013	31 800	2,54%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		60 545	64 043	5,78%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	420 136	410 007	-2,41%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		108 761	135 497	24,58%
Chézy en Orxois	Source St Quentin sur Allan		872	1 972	126,15%
Marolles	Source de Marolles		36 704	40 599	10,61%
TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m³			5 358 417	5 644 741	5,34%

Pourcentage d'eau souterraine dans le volume d'eau prélevé : 100%

Volumes prélevés pour 2015 : 5 644 741 m³

3.2 Volumes consommés et volumes vendus

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m ³)				
		2014	2015	%
A	Volumes prélevés	5 366 334	5 644 741	5,19%
B	Besoins en eau des usines	163 524	168 909	3,29%
A-B	Volumes produits	5 202 810	5 475 832	5,25%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	4 737	4 457	-5,91%
	<i>Saur France</i>	4 737	4 457	-5,91%
	<i>Sebrie</i>	0	0	
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	48 511	59 002	21,63%
	<i>Neuilly Saint Front</i>	449	378	-15,81%
	<i>Nogentel</i>	1177	3596	205,52%
	<i>Villiers Saint Denis</i>	362	350	-3,31%
	<i>Pavant</i>	1 568	278	-82,27%
	<i>Viels Maisons</i>	3 174	949	-70,10%
	<i>Courthiezy et Soilly</i>	41 781	53 451	27,93%
E=A-B+C-D	Volumes mis en distribution	5 159 036	5 421 287	5,08%

VOLUMES CONSOMMES ET VOLUMES VENDUS (en m ³)				
		2014	2015	%
	Volumes vendus	4 089 182	4 126 676	0,92%
F	Volumes comptabilisés 365 jours	4 142 789	4 134 320	-0,20%
G	Volumes de services (<i>nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...</i>)	18 353	17 733	-3,38%
H	Volumes consommés sans comptage (<i>essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...</i>)	5 885	5 800	-1,44%
I=F+G+H	Total des volumes consommés autorisés	4 167 027	4 157 853	-0,22%

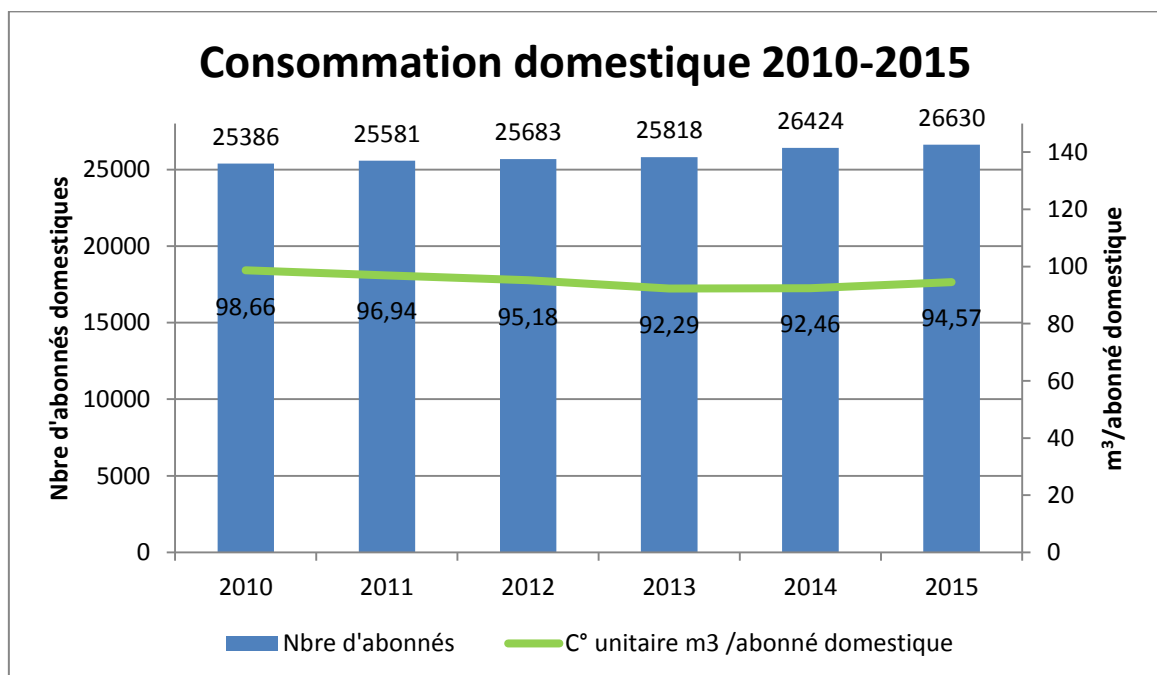
Toutes catégories confondues, les volumes vendus augmentent de 0.92%

3.3 Abonnés

NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2014	2015	%
Nombre total d'abonnés (clients)	27 205	27 408	0,75%
domestiques et collectifs ou assimilés	27 081	27 279	0,73%
autres que domestiques	118	123	4,24%
autre service d'eau potable	6	6	0,00%
Volume vendu selon le décret du 02 mai 2007 (m³)	4 089 182	4 126 676	0,92%
Nombre total d'habitants desservis	61 930	61 929	0,00%

Analyse des volumes vendus par abonné et par habitant

	2014	2015	%
Volumes consommés domestiques et collectifs	2 686 875	2 661 948	-0,93%
Volumes consommés domestique	2 443 254	2 518 371	3,07%
Nombre d'abonnés domestiques desservis	26 424	26 630	0,78%
Consommation domestique unitaire m ³ /abonné domestique	92,46	94,57	2,28%
Nombre d'habitants desservis (estimation)	61 930	61 929	0,00%
Volume consommé par habitant desservi domestique et collectif (litre/habitant/jour)	118,86	117,76	-0,93%



3.4 Réservoirs

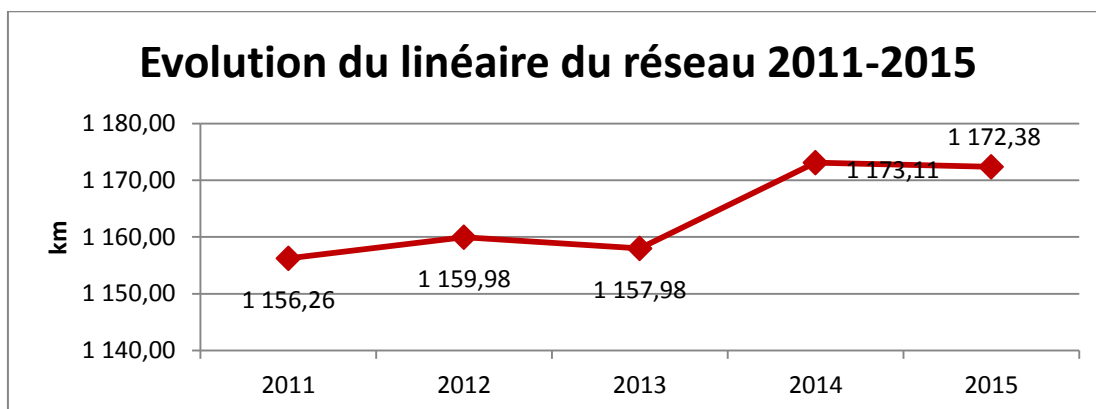
IMPLANTATION	TYPE DE RESERVOIR	CAPACITE m ³
Armentières/Ourcq	cuve sur tour	100
Artonges	2 cuves semi enterrées	200
Barzy Sur Marne	cuve semi enterrée	150
Baulne en Brie - Glapieds	cuve semi enterrée	150
Beuvarde	cuve semi enterrée	150
Blesmes	2 cuves semi enterrées	150
Bonneil - Mt de Bonneil	cuve semi enterrée	500
Bussiares	cuve semi enterrée	20
La Chapelle Monthodon- La Frénerie	cuve semi enterrée	200
La Chapelle sur Chézy	cuve sur tour	300
Charly/Marne-La Nouette	cuve sur tour	100
Château-Thierry - Les Chesneaux	2 cuves semi enterrées	2000
Château Thierry - Courteaux	2 cuves semi enterrées	2500
Château-Thierry - Justice	2 cuves semi enterrées	1000
Château-Thierry - Lauconnois	2 cuves semi enterrées	2500
Chézy en Orxois - Mosloy	2 cuves semi enterrée	100
Chézy en Orxois - Route de Villers Cotterets	Cuve semi enterrée	400
Chézy sur Marne - Les Roches	cuve semi enterrée	100
Chierry	2 cuves semi enterrées	132
Coulonges-Cohan - Villomé	cuve semi enterrée	200
Courpoil	cuve semi enterrée	150
Courtemont-Varennes	2 cuves semi enterrées	1000
La Croix Sur Ourcq	cuve semi enterrée	150
Domptin	cuve semi enterrée	100
Epaux Bézu - La Chapellerie	2 cuves semi enterrées	250
Epaux Bézu - Le Maupas	cuve sur tour	150
Epaux Bézu - Le Tartre	cuve sur tour	250
Epieds	cuve sur tour	100
L'Épine aux bois - Corbesson	3 cuves semi enterrées	200
Essises	3 cuves semi enterrées	400
Essomes sur Marne - Bourbetin	cuve semi enterrée	150
Etampes Sur Marne	2 cuves semi enterrées	2000
Fère En Tardenois	2 cuves semi enterrées	300
Fère en Tardenois - Rue des Sources	2 cuves semi enterrées	400
Fère en Tardenois - Villemoyenne	cuve sur tour	250
La Ferté Milon - La Fosse Heurlot	2 cuves semi enterrées	400

IMPLANTATION	TYPE DE RESERVOIR	CAPACITE m ³
Fossoy	cuve semi enterrée	150
Fresnes en Tardenois	cuve semi enterrée	150
Gandelu	cuve semi enterrée	200
Gland	cuve semi enterrée	200
Macogny	cuve semi enterrée	100
Marigny en Orxois - La voie du Chatel	2 cuves semi enterrées	1500
Marizy Ste Geneviève	cuve semi enterrée	100
Marolles	2 cuves semi enterrées	300
Montfaucon - Les Simons	cuve sur tour	600
Monthiers	cuve semi enterrée	100
Montigny Les Condés	cuve sur tour	200
Montlevon - Les Villés	cuve sur tour	400
Montreuil aux Lions	2 cuves semi enterrées	250
Mont Saint Père	cuve semi enterrée	260
Nesles La Montagne	2 cuves semi enterrées	200
Nogent l'Artaud - Chemin de Bassevelle	2 cuves semi enterrées	140
Nogent l'Artaud - Les Monts	cuve semi enterrée	100
Oulchy le Château - Cugny	cuve semi enterrée	30
Oulchy le Château - Saint Jacques	cuve sur tour	200
Romeny sur Marne	2 cuves semi enterrées	200
Saint-Agnan - ancienne station	station de St Agnan	300
Saint-Agnan - Evril	cuve semi enterrée	600
Saint-Agnan - La Grange aux Bois	2 cuves semi enterrées	300
Saint-Agnan - n ^{elle} station	station de St Agnan	500
Saint-Eugène	cuve semi enterrée	150
Saint-Gengoulph	cuve sur tour	270
Saponay	cuve sur tour	150
Saulchery	2 cuves	150
Seringes et Nesles	cuve sur tour	200
Verdilly	cuve sur tour	200
Vézilly	cuve sur tour	200
Veully La Poterie	cuve semi enterrée	100
Villers Sur Fère	cuve semi enterrée	150
Trélou Sur Marne - Chassins	cuve semi enterrée	150
TOTAL	70	26 002

3.5 Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) en 2015 est de **1172.38km**.

Linéaire du réseau 2014	Total suppression 2015	Total extension 2015
1 173.11 km	728 m	-



3.6 Réduction des pertes en réseau

- Recherche de fuites par les délégataires

Méthode et nombre fuites détectées	2014	2015
Linéaire corrélé* (en ml)	16 679	9390
Autre méthode ** (en heures d'écoute)	416	592

*Linéaire corrélé (en mètre) : recherche avec corrélation acoustique assistée par ordinateur

**Autre méthode (en heure) : recherche systématique avec Aquaphon, pose d'oreilles électroniques...

Le suivi des compteurs de sectorisation vient également renforcer la détection des fuites
 ☛ **86 compteurs étaient installés sur le réseau en distribution et sortie de réservoir.**
 ☛ **67 nouveaux compteurs ont été installés en 2015.**

- Réparation des fuites par les délégataires

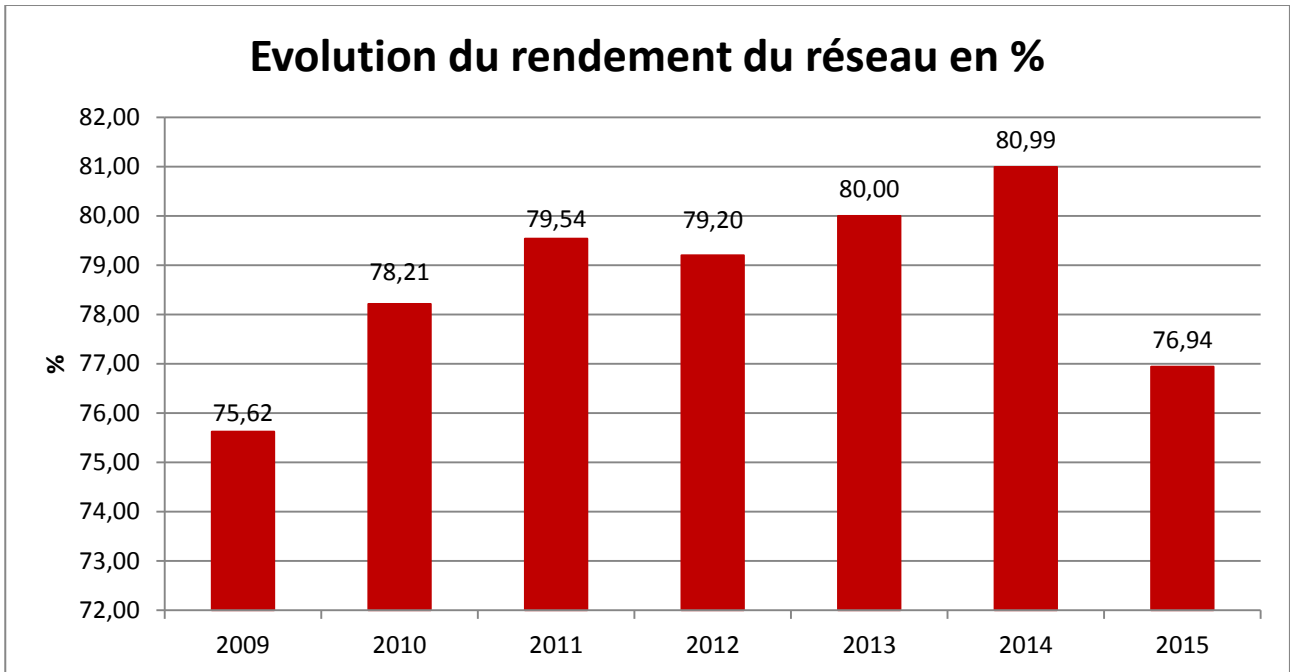
Fuites décelées et réparées	2014	2015	NN-1
Linéaire réseau (en km)	1173,11	1172,38	-0,06%
- nbre de fuites sur conduites	107	127	18,69%
- nbre de fuites par km de canalisation	0,09	0,11	20,60%
Nombre de branchements	27 486	27 610	0,45%
- nbre fuites sur branchement avant compteur	153	105	-31,37%
- nbre fuites sur compteur et équipement	444	504	13,51%
TOTAL FUTES REPARÉES	704	736	4,55%

On peut constater une augmentation du nombre de fuites réparées de **4.55%**

3.7 Rendement du réseau

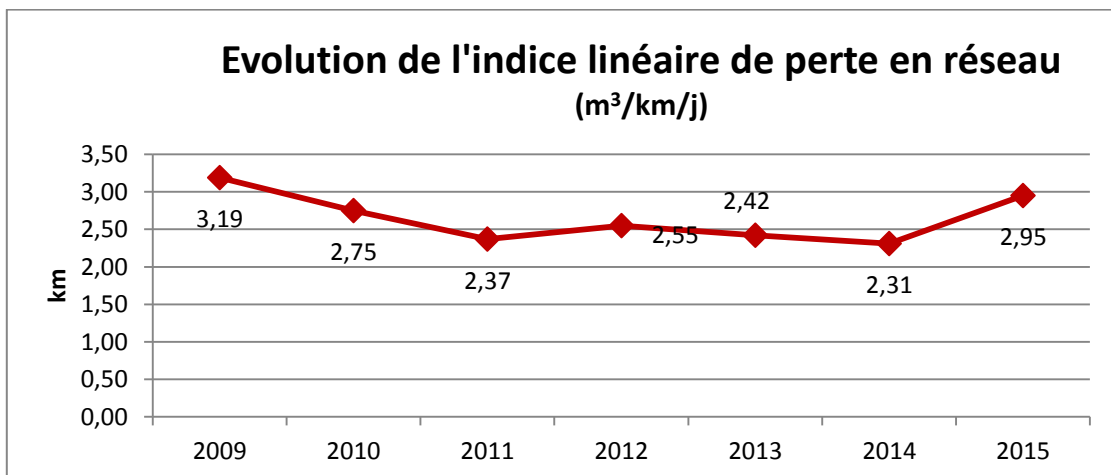
Le rendement du réseau est un indicateur représentatif de l'efficacité du système de distribution de l'eau potable. Il s'exprime en pourcentage. Il permet de considérer la part de l'eau potable non distribuée en raison des pertes en réseau et donc d'apprécier la qualité du réseau de distribution et son suivi (inspections, recherches de fuites, réactivité des réparations).

En 2015, le rendement du réseau est de 76.94 %



Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :

- les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau
- et les volumes produits (volumes prélevés-besoins des usines) additionnés des volumes achetés.



L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / longueur de canalisation de distribution / 365.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 3.00 m³/j/km en 2015 : (volume mis en distribution - volume comptabilisé) / longueur de canalisation de distribution / 365.

4. Renouvellement et entretien des installations

Les installations d'eau potable sont construites et financées par le syndicat.
La pérennité des ouvrages représente un enjeu fort et des incidences financières lourdes.

☞ **l'USESA met en œuvre une politique de gestion patrimoniale de ses installations.**

4.1 Renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

Ces dépenses sont financées en totalité par le syndicat (sans subvention).

RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2011 - 2015

ANNEE	LINEAIRE RENOUVELLE (km)	COÛT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUVELLEMENT EN %
2011	15.89	1 882 041 €	1 156, 25	1.37 %
2012	8.83	1 276 715 €	1159,98	0.76 %
2013	11.07	1 845 037 €	1157.98	0.96 %
2014	7.12	1 221 250 €	1173.11	0.61 %
2015	6.99	1 401 196 €	1172.38	0.60 %

Taux de renouvellement du réseau en 2015 : 0.60 %

Coût des opérations de renouvellement en 2015 : 1 401 196 €

Taux moyen de renouvellement des réseaux 2011/2015 : 0.86 %

4.2 Inventaire et renouvellement des branchements

Inventaire des branchements				
Branchements 2014		Branchements 2015		Evolution 2014/2015
Total 2014	Brchts neufs	Total 2015	Brchts neufs	
27 486	118	27 610	126	6.8 %

Renouvellement des branchements			
	2014	2015	Evolution 2014/2015
Exploitant	359	474	
Collectivité	224	371	
Total branchements renouvelés	583	845	+ 44.9%

Inventaire des branchements en plomb

En 2015, parmi les 27 610 branchements, on dénombre 3 583 branchements en plomb soit un taux de 12.98 %

Inventaire des branchements recensés en plomb		
2014	2015	Taux de branchements en plomb en 2015
3764	3 583	12.98 %

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

Exigence réglementaire :
 ↪ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

4.3 Renouvellement des compteurs

Dans le cadre de ses obligations contractuelles le délégataire Veolia doit renouveler les compteurs de plus de 12 ans.

Renouvellement des compteurs	2014	2015
Nombre de compteurs	29 248	29179
Nombre de compteurs remplacés	11 283	7 623

4.4 Entretien des installations

- *Travaux d'entretien et de rénovation*

Charges d'entretien de l'USESA

Les charges d'entretien de l'USESA en 2015 s'élèvent à 15 048 € TTC et portent sur :

- Démantèlement ancien surpresseur Nogent l'Artaud - 2 940 €
- Entretien bâche usine Fère en Tardenois - 7 165 €
- Entretien réservoirs et clôtures réservoirs - 3 937 €
- Entretien des terrains - 1 006 €

Charges de renouvellement du délégataire

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire Véolia doit assurer le renouvellement et l'entretien des installations qui lui sont confiées.

Cette garantie de renouvellement, fixée dans le contrat d'affermage, donne obligation au délégataire :

- de renouveler les matériels d'exploitation
- d'effectuer les travaux d'entretien sur les canalisations de moins de 12 mètres
- de renouveler les branchements pour la partie publique

Les charges de renouvellement du délégataire Véolia s'élèvent en 2015 à 836 447 € H.T

5. Qualité de l'eau - Préservation de la ressource

5.1 Qualité de l'eau

- **Double contrôle**

- Contrôle sanitaire officiel effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS inspecte les installations de production, de traitement et de distribution et vérifie la qualité de l'eau. Les analyses sont réalisées à trois niveaux : ressource (eau brute), point de mise en distribution et robinets utilisés par le consommateur.

- Contrôle d'auto-surveillance par le délégataire qui établit un programme annuel d'analyses.

- **Bilan des analyses 2015**

Les analyses sont réparties en 2 groupes principaux : les analyses sur les paramètres microbiologiques (mise en évidence des bactéries) et les analyses sur les paramètres physico-chimiques (turbidité, composés chimiques, minéraux, métaux, composés toxiques...).

→ Résultats sur les ressources

	Agence Régionale de Santé		Délégataires	
	Nbre de paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre de paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
Microbiologie	28	0	323	0
Physicochimie	3 789	0	571	0

→ Résultats sur l'eau distribuée

	Agence Régionale de la Santé		Délégataires	
	Nbre de paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre de paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
Paramètres soumis à Limite de qualité				
Microbiologie	406	0	1030	0
Physicochimie	965	3 (a)	55	1 (d)
Paramètres soumis à Référence de qualité				
Microbiologie	650	2 (b)	1555	0
Physicochimie	1 746	2 (c)	1 255	0
Autres paramètres analysés				
Microbiologie	-		513	
Physicochimie	1 107		41	

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation de risques pour la santé des personnes. Elles concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Les résultats non conformes dénombrés dans le tableau précédent sont présentés ci-dessous.

	Agence Régionale de Santé	Délégués	Valeur de seuil
Paramètres soumis à Limite de qualité	résultats non conformes	résultats non conformes (b)	
Microbiologie			0 /100ml (d)
Physicochimie	(a) →Plomb : - 09/07/15 : 79 µg/l /Le Charmel - 04/09/15 : 102 µg/l /Domptin - 08/09/15 : 14.2 µg/l /Torcy	→Déthyl-atrazine : -23/03/15 : 0.11µg/l / Montlevon	10 µg/
Paramètres soumis à Référence de qualité	résultats non conformes	résultats non conformes	
Microbiologie	(b) →Bactéries coliformes : -07/05/15 : 35 coliformes/100ml - Bouresches →Bactéries et spores sulfito- réductrices/100ml -20/11/15 : 1 n/100ml - station « St Quentin sur Allan » (Chézy en Orxois)		0 /100ml 0 /100ml
Physicochimie	(c) →Turbidité -08/09/15 : 4 NFU /La Ferté Milon →pH -09/07/15 : 6.4 unité pH/Baulne en Brie		2 NFU 6.5 à 9 unité pH

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Chaque résultat non conforme est pris en charge. Des analyses complémentaires sont systématiquement effectuées.

→ Taux de conformité

En 2015, le taux de conformité microbiologique est de 100.00%.

En 2015, le taux de conformité physico-chimique est de 97.79%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de conformité.

	2013	2014	2015
Taux de conformité microbiologique	100.00%	99.52 %	100.00%
Nbre de prélèvements non conformes	0	1	0
Taux de conformité physico-chimique	97.96%	95.83 %	97.79%
Nbre de prélèvements non conformes	3	6	3

• **Information**

Dans le respect de la réglementation, la communication sur la qualité de l'eau du robinet est diffusée en toute transparence au public, les résultats d'analyses sont communiqués à travers trois dispositifs :

- ✓ L'affichage en Mairie des résultats des contrôles sanitaires, transmis aux communes par l'Agence Régionale de Santé,
- ✓ La diffusion à l'abonné qui reçoit annuellement, avec sa facture d'eau, une synthèse sur la qualité de l'eau distribuée,
- ✓ Le portail national mis en place par le Ministère de la Santé qui permet au consommateur d'accéder directement aux derniers résultats d'analyses d'eau potable dans la région et la commune de son choix : www.eapotable.sante.gouv.fr

5.2 Protection et préservation des ressources

L'USESA assure la protection et la préservation de la ressource en eau par le biais de :

- La définition des périmètres de protection des captages
L'objectif est de maîtriser les sources de pollution de proximité, ponctuelles ou accidentelles. Ces périmètres sont définis dans un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique.
- La protection des Aires d'Alimentation des Captages
Il s'agit de définir, de façon hydrogéologique, l'Aire d'Alimentation d'un Captage et de réunir les acteurs locaux (collectivités, artisanat, industries, agriculture, particuliers...) afin de mettre en place des solutions pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau. L'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses.

Le tableau de la page suivante présente l'état d'avancement administratif des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ainsi que les démarches de protection engagées sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC).

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	N°BRGM	Date de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique	Indice d'avancement de protection de la ressource*	Démarche de protection de l'Aire d'Alimentation du Captage
Puits C1	Chézy/Marne	156-6X-228	Procédure en cours	50%	
Puits C2		156-6X-229	Procédure en cours	50%	
Puits n°11		156-6X-211	27/06/95	80%	
Puits n°6 – plaine II	156-6-170				
Puits n°7 – plaine II	156-6-171				
Puits n°8 – plaine II	156-6-172				
Puits n°9 – plaine II	Essômes/Marne	156-6-173			
Puits F1bis	Torcy en Valois	156-1X-0161	17/06/96 +11/03/04	80%	Plan d'actions en cours
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	156-1X-135	01/10/2013	80%	
Source Billois	Monthiers	156-1X-126	Procédure en cours	50%	
Puits n°1	Courtemont Varennes	156-4X-006	07/03/79	80%	
Puits n°2		156-4X-007			
Puits n°3		156-4X-008			
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle Monthodon	157-5X-1029	05/02/86	80%	Plan d'actions en cours
Source du Moulin Blanc		157-5X-1048			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epoux-Bézu	156-1X-0129	08/09/15	80%	Plan d'actions en cours
Puits F2	Fère en Tardenois	130-8X-103	18/05/93	80%	
Puits F3		130-8X-099			
Puits F4		130-8X-0122	Procédure en cours	50%	
Puits des Sablons	Nogent l'Artaud	156-5X-103	15/11/93	80%	
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	156-8X-083	19/02/93	80%	Plan d'actions en cours
Puits de la carrière	La Ferté Milon	129-7X-045	21/07/09	80%	Plan d'actions à définir
Source de St Quentin/Allan	Chézy en Orxois	129-7X-039	27/06/08	80%	
Puits « de Saulchery »	Romeny/ Marne	156-6X-188	31/01/83	80%	
Puits de Marolles	Marolles	129-7X-0017	22/09/88	80%	
Indice consolidé général				68.1%	

* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

6. Indicateurs financiers

6.1 Tarification de l'eau potable (Tarif H.T au 1^{er} semestre 2016)

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m³) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage en date du 01 mars 2013.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur.

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel hors taxes	56.44	76.96	112.86	153.90	189.82	225.72	302.68	384.76	487.36

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m ³	31 à 60 m ³	61 à 120 m ³	+ de 120 m ³
Montant du m ³ hors taxes	0.5038	1.0881	0.7649	0.7649

- **Part revenant à l'USESA**

♦ **Part fixe (abonnement)** : 40.56 €/abonné/an

♦ **Part variable** : 0.8450 € H.T / m³ consommé

- **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie prélève également des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

♦ **La taxe préservation de la ressource en eau :**

- 0.095 €/m³ hors taxes

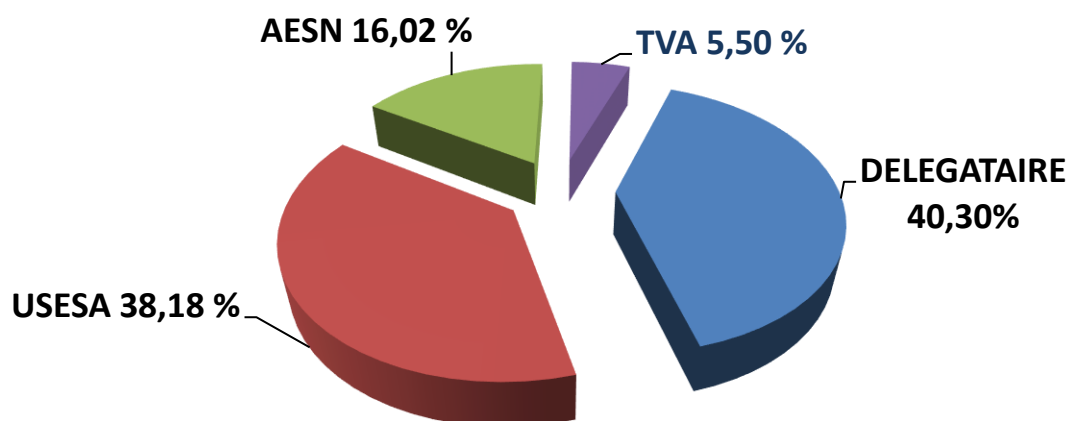
♦ **La taxe pollution :**

- 0.415 €/m³ hors taxes

La note d'information établie par l'Agence de l'Eau , sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport (application de la Loi N°2010-788 du 12 Juillet 2010).

Au 1^{er} Janvier 2016, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **3.11 € TTC**

Répartition facturation du m³ – part eau potable



USES A : investissements et renouvellement des réseaux - **AESN** : Taxe préservation ressource en eau – taxe pollution
DELEGATAIRE : Service exploitation, renouvellement petit matériel - **TVA** : 5.5 %

• ***Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2015***

• **Tarif du délégataire :**

☞ Application du contrat d'affermage en date du 1^{er} mars 2013 (article 4.1.1)

• **Tarif du Syndicat :**

☞ Délibération du 10 novembre 2009 (part fixe et part variable)

☞ Délibération du 30 avril 2013 : modalités d'indexation du tarif de base de la part collectivité (part fixe et part variable)

☞ Délibération du 03 octobre 2013 : approbation du règlement de service d'eau potable.

• ***Recettes du service d'eau potable***

Recettes liées à la facturation du service

PRODUITS VENTE D'EAU	2013	2014	2015	N/N-1
DELEGATAIRE	3 946 492 €	4 160 743 €	4 116 517 €	-1.06%
USES A	3 898 427 €	3 970 524 €	3 998 450 €	+ 0.70%

• ***Abandons de créance (article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)***

En 2015, le nombre d'abandons de créance est de 105 pour un montant de 3 144 € (parts délégataire et USESA).

- **Mesures en faveur de l'action sociale : le programme « Eau Responsable »**

En 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1^{er} mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014 et n°3 du 17 décembre 2015.

⇒ **Principe**

Mise en place d'un compte dédié « Programme Eau Responsable » affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité.

Le compte dédié est constitué d'une enveloppe annuelle d'un montant de **20 000 €** versée par le délégataire à l'USESA.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 10 décembre 2014.

⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné (facture impayée, situation de paiement et l'historique des consommations)
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échancier)

Le maire de la commune où réside l'abonné est consulté pour avis sur le principe de l'attribution de l'aide.

L'approfondissement du dossier est fait avec si besoin l'avis du CCAS dont dépend l'abonné.

Le montant de l'aide allouée porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia.

L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

Bilan financier au 31/12/2015

Exercice	Enveloppe compte dédié	Bénéficiaire	Dépense aides attribuées	Solde annuel
mars 2013	16 667.00 €	0	0.00 €	16 667.00 €
2014	20 000.00 €	21	3 193.00 €	16 807.00 €
2015	20 000.00 €	37	8 115.00 €	11 885.00 €
TOTAL	56 667.00 €	58	11 308.00 €	45 359.00 €

6.2 Principales données budgétaires et financières

• Budget Primitif 2015

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	11 054 003.30 €
Section d'investissement	20 640 688.32 €
Montant total du budget 2015	31 694 691.62 €

• Résultat de l'exercice 2015

Section de fonctionnement	Dépenses	2 842 986.99 €	2 146 811.82 €
	Recettes	4 989 798.81 €	
Section d'investissement	Dépenses	4 821 285.06 €	2 019 323.45 €
	Recettes	6 840 608.51 €	
Résultat de l'exercice 2015			4 166 135.27 €

• Résultat de clôture 2015

	Résultat antérieur	Résultat 2015	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	6 000 403.30 €	2 146 811.82 €	8 147 215.12 €
Section d'investissement	- 1 565 866.55 €	2 019 323.45 €	453 456.90 €
Total		4 166 135.27 €	8 600 672.02 €
Restes à réaliser		Dépenses	- 4 127 954.29 €
		Recettes	+ 2 273 587.96 €
Résultat global cumulé au 31.12.2015.....			6 746 305.69 €

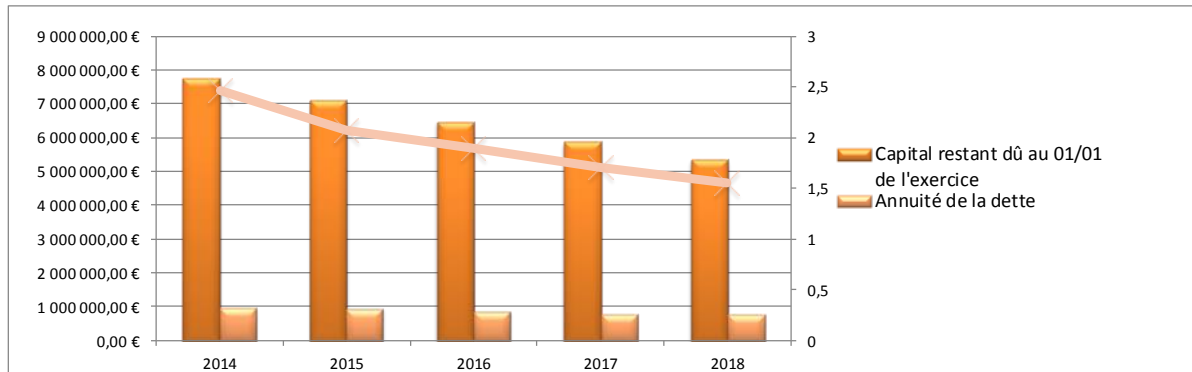
• Autofinancement dégagé en 2015

	DEPENSES	RECETTES
Recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		4 276 851.43 €
Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	958 362.41 €	
Remboursement de la dette (capital)	640 325.18 €	
Total	1 598 687.59 €	4 276 851.43 €
Autofinancement 2015.....	2 678 163.84 € *	

* Pour rappel l'autofinancement 2014 : 2 645 265. 79€

• *Etat de la dette*

Evolution de la dette (2014 - 2018)



Années	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	7 743 633,00 €	7 096 733,00 €	6 456 408,00 €	5 867 077,44 €	5 323 635,00 €
Annuité de la dette	972 925,00 €	942 805,00 €	868 454,00 €	800 032,00 €	770 312,00 €
Ratio de désendetttement en années	2,47	2,07	1,90	1,70	1,55

• *Amortissements*

Amortissements 2015	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	1 884 469.52 €	
Reprise sur subventions		712 947.38 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 171 522.14 €
TOTAL	1 884 469.52 €	1 884 469.52 €

6.3 Travaux réalisés en 2015 et leur financement

- *Travaux réglés en 2015*

TRAVAUX 2015	DEPENSES TTC
Travaux de branchements neufs	265 041.67 €
Travaux de renouvellement de réseau	1 468 600.17 €
Travaux sur ouvrages	14 842.80 €
Marché à Bon de commandes	126 973.20 €
Travaux liés à l'exploitation	25 440.76 €
Renforcement réservoirs Chesneaux / Bonneil / Lauconnois	57 231.66 €
Construction usine et Prise d'eau en Marne	429 868.39 €
Création du puits de Fère en Tardenois	4 500.00 €
Protection des ouvrages / DUP	26 536.93 €
Etude traitement pesticides station Torcy en Valois	82.06 €
Acquisition de terrain (réservoir Fresnes en Tardenois)	1.00 €
Bureaux administratifs	639 363.33 €
Vectorisation des réseaux	9 886.08 €
Matériel informatique	438.94 €
TOTAL	3 068 806.99 € T.T.C

- *Financement des travaux 2015*

FINANCEMENT DES TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux réglés en 2015	3 068 806.00 €	
Subventions perçues		1 050 854.00 €
TVA récupérée sur travaux 2015		392 680.80 €
Total	3 068 806.00 €	1 443 534.80 €
Autofinancement 2015	1 625 271.20 €	

• **Travaux sur réseau 2015**

SECTEUR	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement	Renouvellement	Extension suppression	Coût HT
St Gengoulph/Epaux Bèzu/la Ferté Milon	Marigny en Orxois	Rue Fontaine	Ø 125 : 309 ml	Fonte	32	Renforcement de canalisation et reprise de branchements	suppression de 83 ml	86 917,50
			Ø 100 : 2 ml	Fonte				
			Total : 311 ml					
St Gengoulph/Epaux Bèzu/la Ferté Milon	Saint Gengoulph	Chevillon	Ø 150 : 721 ml	Fonte	26	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		116 671,30
			Ø 63 : 62 ml	Fonte				
			Total : 783 ml					
St Gengoulph/Epaux Bèzu/la Ferté Milon	Montreuil aux Lions	Rue de Pisseloup	Ø 125 : 485 ml	Fonte	8	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		70 950,00
St Gengoulph/Epaux Bèzu/la Ferté Milon	La Ferté Milon	Impasse des maillets					suppression de 40 ml	966,76
Surmelin/Brie	Jaulgonne	Route de Launay	Ø 160 : 595 ml	PVC	23	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		78 718,45
Surmelin/Brie	Saint Eugène-Connigis	Place de l'église et RD 4	Ø 200 : 446 ml	Fonte	25	Pose de canalisation et reprise de branchements		112 190,06
			Ø 100 : 137 ml	Fonte				
			Total : 583 ml					
Surmelin/Brie	Artonges	Hameau de Montflobert	Ø 63 : 1 ml		2		suppression de 35 ml	5 608,80

SECTEUR	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement	Renouvellement	Extension suppression	Coût HT
Surrelin/Brie	Fontenelle en Brie	RD1	Ø 60 : 166 ml	Fonte	2	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		12 877,44
			Ø 150 : 422 ml	Fonte				
Surrelin/Brie	Trélou sur Marne	Rue Kennedy	Ø 100 : 266 ml	Fonte	67	Renforcement de canalisation et reprise de branchements	suppression de 50 ml	202 040,45
			Ø 60 : 19 ml	Fonte				
			Ø 125: 6 ml	PVC				
			Total : 713 ml					
Essomes/Nogent	Chézy sur Marne	Pont d'Azy sur Marne	Ø 100 : 13 ml	Fonte		Maillage avec réducteur de pression		25 567,30
Essomes/Nogent	Romeny sur Marne	RD 1003	Ø 150 : 125 ml	Fonte	32	Bouclage et maillage	suppression de 290 ml	92 581,00
			Ø 80 : 2 ml	Fonte				
			Ø 110 : 113 ml	PVC				
Essomes/Nogent	Romeny sur Marne	Place Marcel Cerdan	Total : 115 ml		6	Remplacement de canalisation et de branchements		32 445,00
			Ø 63 : 95 ml	PVC				
			Ø 80 : 500 ml	Fonte				
Essomes/Nogent	Essômes sur Marne	RD 1003 à Vaux	Total : 595 ml		43	Pose de canalisation et reprise de branchements		129 881,41
			Ø 80 : 500 ml	Fonte				
Château-Thierry	Chierry	Rue de la Trompette	Ø 125 : 247 ml	Fonte	20	Renforcement de canalisation et reprise de branchements	suppression de 55 ml	82 361,00

SECTEUR	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement	Renouvellement	Extension suppression	Coût HT
Château-Thierry	Château-Thierry	Rue Roger Catillon	Ø 150 : 733,70 ml	Fonte	61	Renforcement de canalisation et reprise de branchements	suppression de 60 ml	190 609,65
			Ø 60 : 36 ml	Fonte				
			Total : 769,70 ml					
Château-Thierry	Brasles et Gland	RD 3	Ø 150 : 1 400 ml	Fonte	24	Pose de canalisation et reprise de branchements	suppression de 115 ml	128 072,10
Fère en Tardenois/Oulchy	Nanteuil Notre Dame	Rue de Fère CD 79	Ø 150 : 14,50 ml	Fonte		Dévoisement réhabilitation de canalisation		24 115,00
			Ø 110 : 22 ml	PVC				
			Total : 36,50 ml					
Fère en Tardenois/Oulchy	Epieds	Rue de Fère hameau de Courpoil	Ø 63 : 48 ml	PVC		Renouvellement de conduite		8 623,70
			TOTAL ML POUR 2015 : 6 986,20	TOTAL BRT :	371		TOTAL HT :	1 401 196,92
			TOTAL ML SUPPRESSION 2015 : 728,00					
			dont TOTAL ML EXTENSION 2015 : 0,00					

Extension & suppression 2015		Total cumulé 2015
Total cumulé	Total suppression	Total Extension
1 173,11 km	728 mètres	1 172,38 km

7. Autres activités 2015

7. 1 Contrôle des poteaux incendie

Depuis 1985, chaque année l'USESA organise les contrôles des hydrants situés sur son territoire (poteaux incendie – réserves – points d'aspiration) : 1 165 poteaux incendie ont été contrôlés en 2015.

• Résultats des contrôles 2015

TERRITOIRE USESA	Nbre d'Hydrants	Hydrants conformes		*PI renouvelés en 2015
		en chiffre	en %	
Secteur Château-Thierry	280	256	91%	6
Secteur Saint-Gengoulph / Epaux-Bézu / La Ferté Milon	223	117	52%	5
Secteur Tardenois / Oulchy Le Château	181	133	73%	9
Secteur Marne et Surmelin / La Brie	340	236	69%	14
Secteur Essomes Sur Marne / Nogent l'Artaud	141	81	57%	2
TOTAL	1165	823	71%	36

*Les poteaux incendie renouvelés des communes ayant adhéré par convention à la prestation proposée par l'USESA

• Information aux Maires

L'USESA informe par courrier chaque commune des dates retenues pour les contrôles effectués par le Centre de Secours dépendant de la commune et un agent du délégataire.

Une fois les contrôles réalisés, les Centres de Secours transmettent les conclusions à l'USESA qui les communique aux communes.

A la demande des Centres de Secours, il est demandé aux maires d'accuser réception des résultats des contrôles : chaque maire atteste avoir pris connaissance des résultats et observations émises en retournant la « fiche des contrôles » dûment signée.

La responsabilité incendie est du ressort du Maire.

• Adhésion des communes et réalisation des travaux

- 71 communes adhèrent à la prestation
- L'opération est mutualisée à raison d'un coût de 1.83 €/habitant
- Les travaux réalisés en 2015 :
 - 36 poteaux en renouvellement
 - 101 poteaux remis en peinture
 - 1 poteau en entretien/changement de pièces

7.2 Fuites après compteurs sur les installations privées

A compter du 1^{er} Juillet 2013, les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés sont considérées :

- ⇒ Pour les abonnés domestiques : selon le principe d'application de la Loi Warsmann issue du Décret N°2012-1078 du 24 Septembre 2012
- ⇒ Pour les autres catégories d'abonnés : selon le dispositif d'aide mis en place par l'USESA (artisans, industriels, établissements publics.....)

Loi Warsmann - Cadre réglementaire (Décret N°2012-1078 issu de la Loi de « Simplification et d'amélioration de la qualité du Droit »)

⇒ Principe

Ce dispositif donne droit à l'écrêtement des factures d'eau en cas de fuites sur canalisations après compteur de l'abonné (fuites sur l'installation privative de l'abonné à l'exception des fuites sur appareils ménagers, équipements sanitaires et de chauffage).

⇒ Abonnés bénéficiaires

Occupant d'un local d'habitation en résidence principale ou secondaire y compris dans les immeubles collectifs

⇒ Abonnés exclus du dispositif

Abonnés non domestiques, professionnels, artisans, agricoles, activités médicales, sportives, établissements publics (mairie, EPCI....)

⇒ Conditions de recevabilité

1. La consommation anormale doit être imputable à une fuite sur canalisation survenue entre le compteur et vos équipements intérieurs. Sont exclues les fuites dues aux appareils ménagers, chasse d'eau, robinetterie, cumulus, système d'arrosage ...
2. La consommation d'eau doit excéder le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation pendant une période équivalente, au cours des 3 années précédentes.
3. L'abonné dispose d'un délai d'1 mois pour faire sa demande à compter de la réception du courrier d'information transmis par le service d'eau.
4. L'abonné doit fournir une attestation d'un professionnel spécifiant que la fuite a bien été réparée, ainsi que sa localisation et la date de la réparation.
5. La localisation de la fuite est vérifiée au domicile de l'abonné par le délégué fuite et le délégataire.

⇒ Application de l'écrêtement : facture révisée

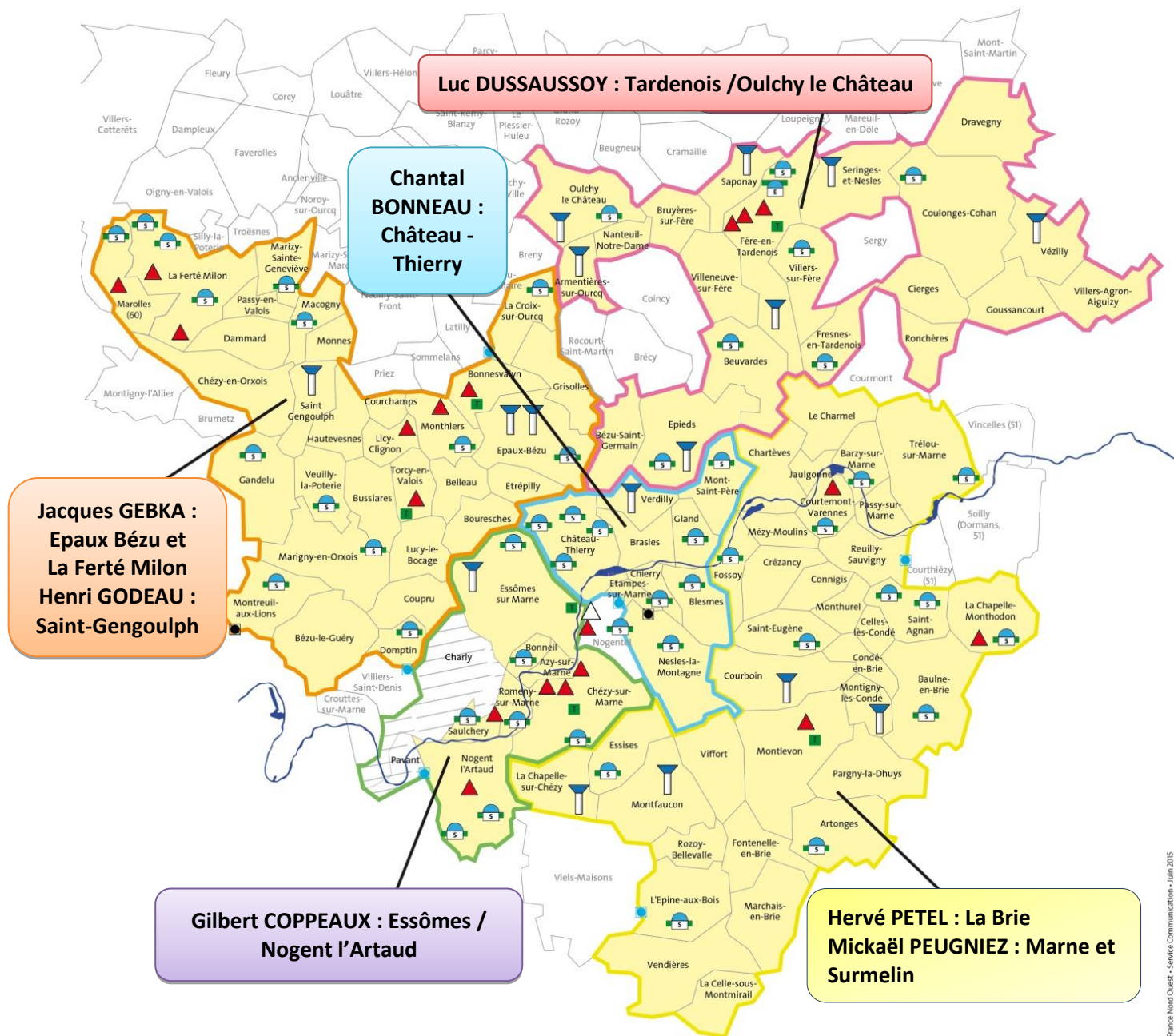
- ↳ L'abonné paye une franchise correspondant au double de sa consommation moyenne sur les 3 dernières années (franchise de 200 m³ pour les nouveaux abonnés).
- ↳ Les volumes au-delà de la franchise sont annulés sur la part USESA, la part Véolia et les redevances de l'Agence de l'Eau.

Dispositif d'aide mis en place par l'USESA :

Etendre le bénéfice de la Loi à toutes les catégories d'abonnés exclues du dispositif (professionnels, industriels, artisans, agricoles, établissements publics.....)

Les demandes seront soumises aux mêmes conditions que pour les abonnés domestiques mais avec un écrêtement plafonné au volume de 3000 m³.

Les délégués en charge du constat fuite, nommés par secteur :



Fuites après compteurs – Annulation des produits bilan au 31/12/2015

FACTURATIONS	NOMBRE DOSSIERS	VOLUMES ECRETES m ³	MONTANTS - NON VALEURS €		TOTAL €
			USES A	VEOLIA	
2013	90	50 196	41 967,73	37 513,24	79 480,97
2014	98	69 600	58 709,14	53 260,05	111 969,19
2015	78	53 180	43 382,29	39 291,47	82 673,76
TOTAL	266	172 976	144 059.16	130 064.76	274 123.92

7.3 Coopération décentralisée conduite en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

L'USESA réserve sur son budget une enveloppe annuelle d'un montant maximum de **10 000 €** en soutien aux actions humanitaires.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

• **Aides attribuées en 2015**

Association humanitaires	Description du projet	Montant attribué
Association TERIA Internationale Mauritanie	Accès à l'eau potable à NOUAKCHOTT (capitale) dans un quartier défavorisé à la périphérie - 4 bornes fontaine (200 familles) et 1 borne fontaine dans une école (770 élèves)	4 970 €
ASA TANANA SOLIDARITE Madagascar	Extension du réseau à Ambohitrolomahitsy, hameau de Manakama, avec mise en place de 2 bornes fontaine (150 habitants)	1 000 €
Montant annuel		5 970 €

MAURITANIE



Nouakchot

Jedd

MADAGASCAR



Ambohitrolomahitsy

7.4 Actions de communication

• Actions grand public

❖ Commission des usagers

Après appel à candidatures en 2014, la commission des usagers a été renouvelée en 2015. Deux réunions se sont tenues en 2015. Les sujets abordés ont été les suivants :

- 11 février 2015 : installation des membres, présentation de l'USESA (organisation, compétences, installations...), questions diverses.
- 15 juin 2015 : budget de l'USESA, solidarité et fuites après compteurs

❖ Exposition sur le petit cycle de l'eau à la médiathèque de Château-Thierry

Une exposition sur le petit cycle de l'eau a été organisée par l'USESA et le SARCT du 06 au 17 octobre 2015. Des explications sur l'alimentation en eau potable et l'assainissement, les sources de pollution et les moyens pour minimiser leurs effets sur la qualité de l'eau, les chemins de l'eau et les impacts sur les activités humaines leur ont été dispensées.



• Actions en milieu scolaire

En 2015, les interventions de l'USESA en milieu scolaire ont été les suivantes :

- ❖ 21 interventions ponctuelles d'une demi-journée.
- ❖ 9 interventions dans le cadre de « classes d'eau » avec une aide financière de l'USESA.

Les montants et conditions d'attribution des aides aux classes d'eau sont les suivantes :

- 150 € par classe d'eau réalisée par les écoles primaires, 300 € par classe d'eau réalisée par les collèges et lycées, 150 € par classe d'eau réalisée par les centres de loisirs sachant que le budget annuel de l'USESA affecté aux classes d'eau est de 3000 €,
- la classe d'eau doit comprendre une thématique eau potable avec intervention de l'animateur USESA,
- le dossier « classe d'eau » doit avoir reçu l'avis favorable de l'Agence de l'Eau.

30 interventions en 2015

Les écoles des communes de Bézu Saint Germain, Charly sur Marne, Domptin, Château-Thierry, Connigis, Gandelu, Essômes sur Marne, Etampes sur Marne, Nogent l'Artaud, Saint Eugène, Verdilly ont fait appel à l'USESA.

8. Travaux programmés pour 2016-2018

☞ Le montant global des travaux envisagés pour 2016-2018 (travaux issus du schéma directeur et travaux courants) s'élève à 14 040 000 € H.T.

- *Travaux issus du schéma directeur*

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2016	Montants prévisionnels H.T.
Création de réservoirs sur les secteurs d'Essomes sur Marne et Château-Thierry (3 sites) et réhabilitation des cuves existantes sur ces 3 sites - PHASE TRAVAUX	2 330 000 €
Création d'une station de reprise à Courtemont-Varenes - PHASE ETUDE	30 000 €
Interconnexion n°11 Château-Thierry/Tardenois - PHASE ETUDE	100 000 €
Réfection des réservoirs de Fère en Tardenois, Vezilly, Gandelu - PHASE TRAVAUX	345 000 €
Réhabilitation usine de la Plaine - PHASE ETUDE	45 000 €
DUP/AAC	120 000 €
TOTAL PROGRAMMATION 2016	2 970 000 €

USESA - RPQS 2015

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2017	Montants prévisionnels H.T.
Interconnexion Château-Thierry/Saint Gengoulph - PHASE ETUDE	100 000 €
Interconnexion n° 11 Château-Thierry/Tardenois - PHASE TRAVAUX	2 000 000 €
Création d'une station de reprise à Courtemont-Varennes - PHASE TRAVAUX	270 000 €
Réfection de réservoir	300 000 €
Réhabilitation usine de la Plaine – PHASE TRAVAUX	700 000 €
DUP/AAC	150 000 €
Modélisation du réseau	100 000 €
<u>TOTAL PROGRAMMATION 2017</u>	<u>3 620 000 €</u>

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2018	Montants prévisionnels H.T.
Interconnexion Château-Thierry/Saint Gengoulph - PHASE TRAVAUX	2 000 000 €
Réfection de réservoir	150 000 €
DUP/AAC	50 000 €
<u>TOTAL PROGRAMMATION 2018</u>	<u>2 200 000 €</u>

SOUS/ TOTAL MONTANT DES TRAVAUX DU SCHEMA DIRECTEUR

8 790 000 €

• Travaux courants 2016

USESA - RPQS 2015

Commune	Lieu	Nature de l'opération	Linéaire (m)	Diamètre canalisation	Branchement	Coût prévisionnel H.T	Opération liée à
SAINT EUGENE	Rue Joyeuse	Renouvellement/renforcement	830	125	60	220 000 €	Nombreuses fuites et travaux de voirie
LUCY LE BOCAGE	Rue de Marigny / Rue Gambaut	Renouvellement/renforcement	520	150	35	150 000 €	Travaux d'entoussissement électrique et canalisation en mauvais état
JAULGONNE	Rue du Pont + Rue du plessier (1ère partie)	Renouvellement/renforcement	1130	125	70	300 000 €	Travaux d'assainissement et canalisation en mauvais état
CHERRY	Rue d'étampes	Renouvellement/renforcement	330	125	30	110 000 €	Travaux de voirie et dimensionnement du réseau
BRASLES	Rue Jean Jaurès	Renouvellement/renforcement	260	150	40	120 000 €	Abandon d'une canalisation et canalisation en mauvais état
MONTREUIL AUX LIONS	Rue du Pipet	Renouvellement/renforcement	500	125	30	130 000 €	Canalisation en mauvais état et maillage du réseau
CONDE EN BRIE	RD / rue Jean Huss	Renouvellement/renforcement	200	125	40	120 000 €	Travaux d'entoussissement et canalisation en mauvais état / dimensionnement et pression du réseau
CREZANCY	Rue du paradis	Renouvellement/renforcement	425	100	20	100 000 €	Canalisation en mauvais état et travaux communaux / dimensionnement du réseau
LE CHARMEL	Rue des Marsaux	Renouvellement/renforcement	160	125	12	50 000 €	Travaux communaux et dimensionnement du réseau
CHÂTEAU THIERRY	Rue du Château	Renouvellement/renforcement	400	150	60	250 000 €	Travaux communaux et canalisation en mauvais état / travaux assainissement
CREZANCY / CONNIGIS	RD 4	Renouvellement/renforcement	1000	200		160 000 €	Nombreuses fuites
VILLERS SUR FERRE	RD 79 / Rue St Denis	Renouvellement/renforcement	150	150	6	40 000 €	Canalisation en mauvais état et travaux communaux

TOTAL MONTANT PREVISIONNEL TRAVAUX COURANTS 2016 : 1 750 000 €

• **Travaux communaux** ➡ **information à l'USESA**

Pour rappel : il est demandé aux communes d'informer l'USESA de tout projet communal qu'il s'agisse de constructions, d'aménagements, de travaux de voirie

Dès la phase de préparation du projet communal, les communes doivent transmettre à l'USESA la note descriptive du projet, les documents d'urbanisme, les plans de situation de manière à vérifier :

- l'état de la canalisation et des branchements se situant sur l'emprise des futurs travaux,
- les possibilités de desserte en eau du projet communal,
- les conditions de financement des travaux d'eau potable.

• **Opérations d'urbanisme** ➡ **consultation de l'USESA**

Les communes doivent répondre sur les documents d'urbanisme aux infrastructures de viabilisation.

Nous vous demandons de solliciter l'avis de l'USESA qui répondra sur les conditions de desserte en eau du projet.

Bien vouloir transmettre à l'USESA :

- les demandes d'autorisation de permis de construire, certificats d'urbanismes.....
- les documents d'urbanisme : carte communale, PLU.....

9. Indicateurs du service

Tableau récapitulatif des indicateurs du service - Selon décret n°2007-675 du 02 mai 2007

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	61 930	61 929
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	3.09 TTC au 1 ^{er} janvier 2014 3.10 TTC m ³ au 1 ^{er} janvier 2015	3.10 TTC m ³ au 1 ^{er} janvier 2015 3.11 TTC m ³ au 1 ^{er} janvier 2016
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 Jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2014	2015
Taux de conformité bactériologique	99.52 %	100.00 %
Taux de conformité physico-chimique	95.83 %	97.8 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	95/120	95/120
Rendement du réseau AEP	80.99 %	76.94 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2.37 m ³ /j/km	3.00 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	2.31 m ³ /j/km	2.95 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	0.61%	0.60 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	68.10%	68.1%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3 094.22 €	3 144.00 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5.58 u/1000 abonnés	5.91 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	0.07 %	0.11 %
Taux de réclamation écrite	0.71 u/1000 abonnés	0.40 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	2.47 années	2.07 années

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2015

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,22 €	56,44 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,29 €		40,58 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5038 €	15,11 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,0882 €	32,65 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,7650 €	45,90 €			
Consommation USESA	120	0,8451 €		101,41 €		
SOUS TOTAL			150,10 €	141,99 €	16,07 €	308,16 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0950 €		11,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,4100 €		49,20 €		
SOUS TOTAL				60,60 €	3,33 €	63,93 €
TOTAL			150,10 €	202,59 €	19,40 €	372,09 €
MONTANT H.T.						352,69 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	3,1008 €		19,40 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :		2,4341 €		372,09 €

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2016

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,22 €	56,44 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,28 €		40,56 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5038 €	15,11 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,0881 €	32,64 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,7649 €	45,89 €			
Consommation USESA	120	0,8450 €		101,40 €		
SOUS TOTAL			150,08 €	141,96 €	16,06 €	308,10 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0950 €		11,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,4150 €		49,80 €		
SOUS TOTAL				61,20 €	3,37 €	64,57 €
TOTAL			150,08 €	203,16 €	19,43 €	372,67 €
MONTANT H.T.						353,24 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	3,1056 €		19,43 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :		2,4337 €		372,67 €

Facture 90 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2015

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,22 €	56,44 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,29 €		40,58 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5038 €	15,11 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,0882 €	32,65 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	30	0,7650 €	22,95 €			
Consommation USESA	90	0,8451 €		76,06 €		
SOUS TOTAL			127,15 €	116,64 €	13,41 €	257,20 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	90	0,0950 €		8,55 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	90	0,4100 €		36,90 €		
SOUS TOTAL				45,45 €	2,50 €	47,95 €
TOTAL			127,15 €	162,09 €	15,91 €	305,15 €
MONTANT H.T.						289,24 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	3,3905 €		15,91 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :		2,7088 €		305,15 €

Facture 90 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2016

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,22 €	56,44 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,28 €		40,56 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5038 €	15,11 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,0881 €	32,64 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	30	0,7649 €	22,95 €			
Consommation USESA	90	0,8450 €		76,05 €		
SOUS TOTAL			127,14 €	116,61 €	13,41 €	257,16 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	90	0,0950 €		8,55 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	90	0,4150 €		37,35 €		
SOUS TOTAL				45,90 €	2,52 €	48,42 €
TOTAL			127,14 €	162,51 €	15,93 €	305,58 €
MONTANT H.T.						289,65 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	3,3954 €		15,93 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :		2,7084 €		305,58 €

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



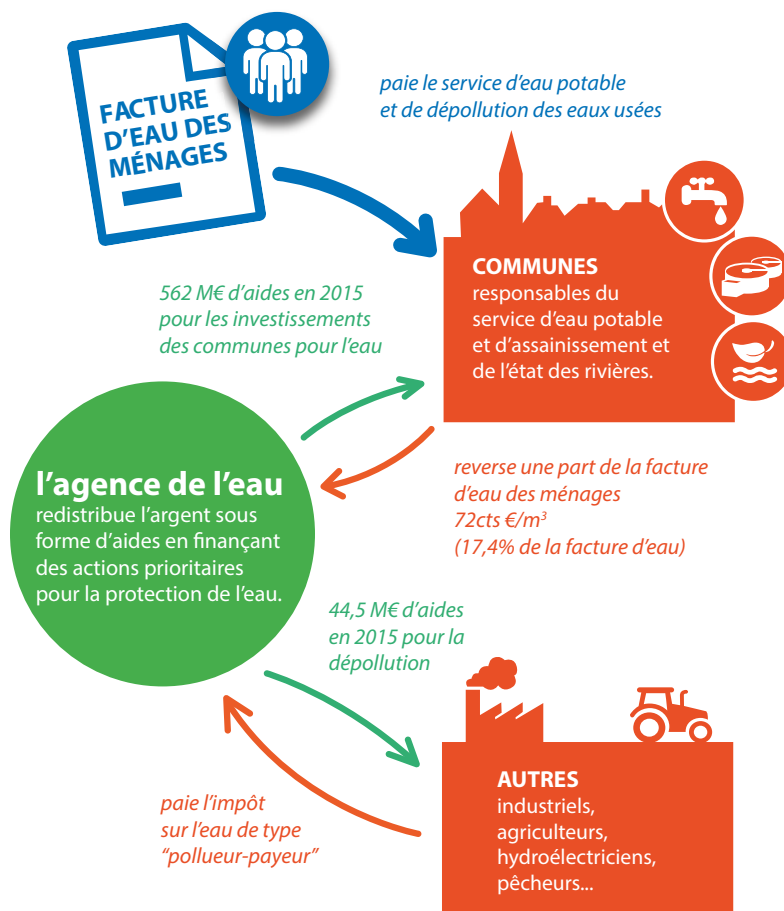
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

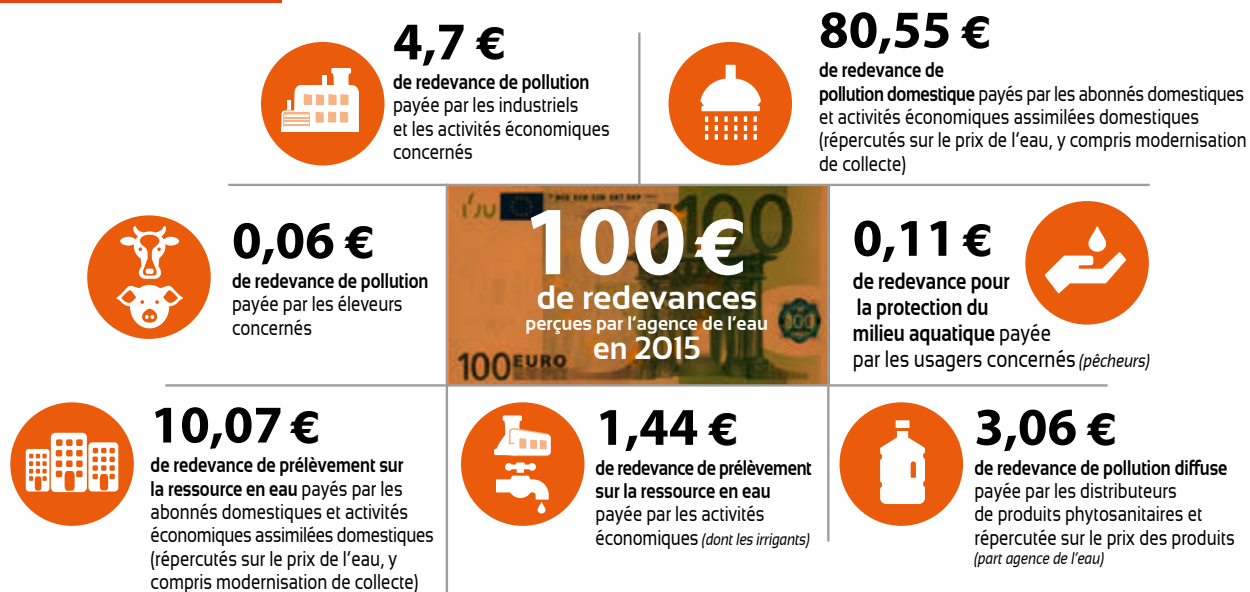
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 792 millions d'euros dont 637 millions en provenance de la facture d'eau.

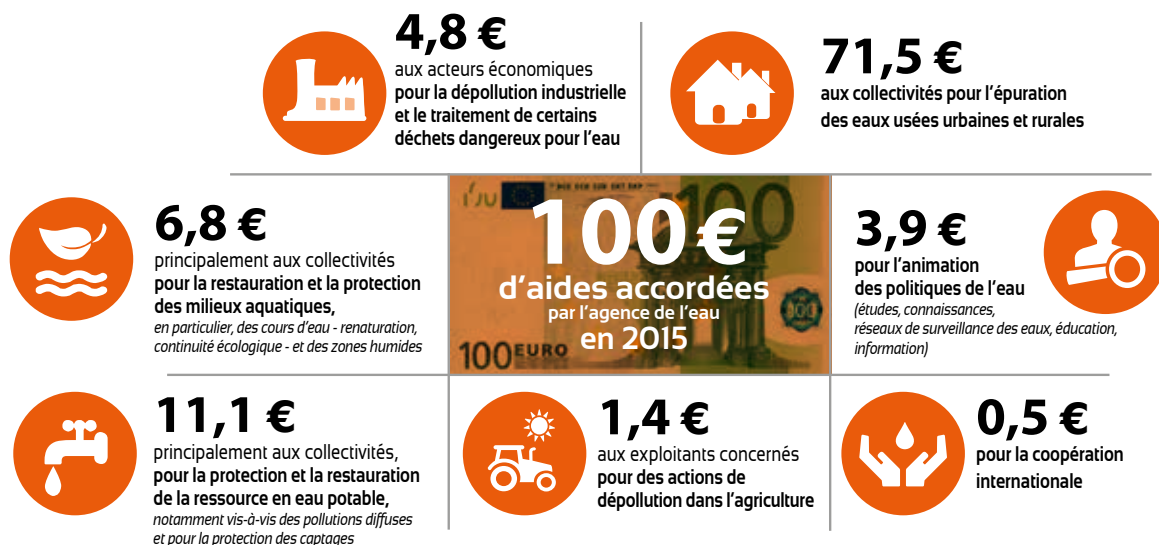


recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2015)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, l'Agence est intervenue pour aider 346,7 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 12,1 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaire Urbaines » et seules deux stations identifiées non conformes dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement restent à mettre en service.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 579 captages concernés par une démarche de protection
- 19 990 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agro-environnementales, dont 3 865 hectares en agriculture biologique

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 648 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 1 866 hectares de surfaces de zones humides protégées, dont 266 hectares au titre de l'acquisition
- 182 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 96 collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 140 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 11 pays bénéficiaires de dix huit opérations engagées dans les pays en développement
- 45,3 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2016



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : seinenormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence
de l'eau Seine-Normandie :

www.eau-seine-normandie.fr   [Dailymotion](#)

l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 8 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 200 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 700 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.


**LES
AGENCES
DE L'EAU**
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



www.eau-seine-normandie.fr

10. Comité syndical de l'USESA

Secteur du Tardenois/Oulichy le Château

- Marcel CHATELAIN Président
- Jean-Claude CONVERSAT Titulaire
- Luc DUSSAUSSOY Titulaire
- Sandrine BOUDOUX Titulaire
- Michel MATHIS Titulaire
- Thierry AGRON Suppléant
- Gérard LEQUEUX Suppléant

Secteur de Château-Thierry

- Maguy TETARD Vice-Présidente
- Chantal BONNEAU Vice-Présidente
- Pierre SIMON Titulaire
- Jean-Luc MAGNIER Titulaire
- Alain FOSSET Titulaire
- Nicole FARGETTE Titulaire
- Alain LAUWERYS Titulaire
- Robert STANISLAWSKI Titulaire
- Eric MORELLON Titulaire
- Jacques COTTEZ Titulaire
- Pierre-André JACQUET Suppléant
- Jacques KRABAL Suppléant
- Martine SIMON Suppléante
- François MARQUIGNY Suppléant
- Murielle PHILIPPON Suppléante

Secteur de Marne et Surmelin/ La Brie

- Claude JACQUIN Vice-Président
- Hervé PETEL Vice-Présidente
- Nelly TRICONNET Vice-Présidente
- Didier BANDRY Titulaire
- Daniel GIRARDIN Titulaire
- Yves TRABUC Titulaire
- Richard PICAVET Suppléant
- Jean-Pierre MARTINET Suppléant

Secteur de Saint Gengoulph/ Epaux-Bézu/La Ferté Milon

- Hugues DAZARD Vice-Président
- Jacques GEBKA Vice-Président
- Jean-Luc PILLIERE Titulaire
- Pierre SAROUL Titulaire
- Henri GODEAU Titulaire
- Gilbert MARINEL Titulaire
- André DELAHAYE Suppléant
- Dominique FREX Suppléant

Secteur d'Essômes sur Marne/Nogent l'Artaud

- Gilbert COPPEAUX Vice-Président
- Jean-Claude BERAUX Titulaire
- Pascal FREUDENREICH Titulaire
- Jean-Pierre LANTOINE Titulaire
- Gilles BOUVRY Titulaire
- Claude PAUDIÈRE Suppléant
- Jeanine VAN LANDEGHEM Suppléante

